

Flash social Proposition de loi n° 259



- SOCIAL ■ ACTUALITÉS
- *Newsletter N°2*

Il a été publié, le 31 mai 2024 sur [Legimonaco](#), la décision du 27 mai 2024 du Gouvernement Princier de transformer en un projet de loi la [proposition de loi n° 259](#) portant modification de certaines dispositions de la [loi n° 729 du 16 mars 1963](#) relative au contrat de travail, modifiée.

Il faut ainsi noter la réglementation à venir de l'abandon de poste et la création d'un mécanisme de rupture conventionnelle.

Toutefois, ce projet de loi devra être déposé au plus tard au 1er juin 2025.

Bien que cette date butoir laisse penser que le contexte devrait rester stable pendant quelque temps, il conviendra de rester attentif aux évolutions que ces nouvelles dispositions vont apporter.

N'hésitez pas à en discuter avec nos équipes !

Auteurs



Xavier CARPINELLI

Directeur Associé • CAC inscrit • KPMG Monaco

xaviercarpinelli@kpmg.mc



Elodie NOBLE

Responsable de Mission • Expertise • KPMG Monaco

elodienoble@kpmg.mc

Contactez-nous

Bettina RAGAZZONI

Associé

bragazzoni@kpmg.mc

Stéphane GARINO

Country Senior Partner

sgarino@kpmg.mc

Xavier CARPINELLI

Directeur Associé

xaviercarpinelli@kpmg.mc

Anne-Marie FELDEN

Directeur Associé

afelden@kpmg.mc

Sylvie ROTI

Directeur Associé

sroti@kpmg.mc

Sabina DEBUSSY

Directeur Associé

sdebussy@kpmg.mc

Bernard SQUECCO

Associé

bsquecco@kpmg.mc



[2, rue de la Lùjerna • "Athos Palace" • 98000, Monaco](#)



mc-news@kpmg.mc



www.KPMG.mc



[@KPMG_Monaco](https://twitter.com/KPMG_Monaco)



[+377 977 777 00](tel:+37797777700)



[@kpmg-monaco](https://www.linkedin.com/company/kpmg-monaco)



[@KPMGMonaco](https://www.facebook.com/KPMGMonaco)

Abonnez-vous aux Newsletters KPMG Monaco

Les Newsletters de KPMG Monaco vous permettent de recevoir des conseils de nos experts et des actualités pertinentes directement dans votre boîte mail.

Nous nous engageons à vous fournir uniquement des communications pertinentes selon vos centres d'intérêts et de vos besoins professionnels.

[Je m'abonne aux Newsletters KPMG Monaco](#)

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

[Déclaration de Confidentialité](#) | [Mentions légales](#)